

Marché n° 06 – 2026

Conception, fabrication et installation d'un « Kiosque » d'accueil et de sensibilisation en refuge

CAHIER DES CHARGES



Avril 2026

Table des matières

1. GENERALITES	4
1.1 MAITRE D'OUVRAGE.....	4
1.2 CONTEXTE DE LA CONSULTATION.....	4
1.3 CONTENU DE LA MISSION CONFIEE AU PRESTATAIRE.....	4
2. CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES	5
2.1 DÉTAIL DE LA PRESTATION	5
a) Le lieu d'implantation.....	5
b) Objectifs de la mission.....	5
c) Prestation attendue	6
2.2 DÉROULEMENT DE LA PRESTATION	7
a) Calendrier prévisionnel.....	7
b) Documents remis par le maître d'ouvrage au prestataire retenu pour la réalisation de la prestation attendue	7
c) Documents ou produits à remettre par le prestataire (durant la prestation ou à son issue)	7
d) Droits.....	7
2.3 ASSURANCES - GARANTIES - OBLIGATIONS DE RESULTAT	8
3. RÈGLEMENT DE CONSULTATION	8
3.1 MODALITÉS DE LA CONSULTATION.....	8
a) Procédure de passation.....	8
b) Variantes	9
c) Nombre et consistance des lots.....	9
d) Pièces constitutives du marché	9
- <u>Pièces particulières</u>	9
- <u>Pièces générales</u>	9
3.2 CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES	9
a) Date limite de réception des offres.....	9
b) Transmission sur support papier.....	9
c) Transmission électronique	9
d) Délai de validité des offres.....	10
e) Présentation de l'offre	10
3.3 NÉGOCIATION DES OFFRES	11
3.4 JUGEMENT DES OFFRES	11
4. CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES	11
4.1 DURÉE DU MARCHE - DÉLAIS D'EXÉCUTION.....	11
a) Durée du marché.....	11
b) Délais d'exécution	11
c) Pénalités	12
4.2 PRIX ET RÈGLEMENT DES COMPTES.....	12
a) Nature des prix	12

b)	Base de règlement	12
c)	Avance	12
d)	Retenue de garantie	12
e)	Délai de paiement.....	12
4.3	LITIGES	12
5.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	12
6.	DEROGATIONS AUX DOCUMENTS GENERAUX	13
7.	ANNEXES PHOTOS	14
	ANNEXE 1 : Refuge du Bois intérieur/extérieur	14
	ANNEXE 2 : Corner d'accueil du refuge du Bois.....	14
	ANNEXE 3 : Précisions techniques de la zone d'accueil	15
	ANNEXE 4 : Ambiances scénographiques des refuges et maison de Parc	17

1. GENERALITES

1.1 MAITRE D'OUVRAGE

Parc national de la Vanoise
135, rue du Dr Julliand
73000 Chambéry

Téléphone : 04.79.62.30.54

Le pouvoir adjudicateur : Monsieur Xavier EUDES, Directeur

1.2 CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Le Parc national de la Vanoise (PNV) s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche volontariste visant à favoriser l'accessibilité à la nature pour tous les publics, notamment les personnes en situation de handicap ou éloignées des pratiques de pleine nature.

Le Parc national de la Vanoise est propriétaire de 16 refuges. Dans ce cadre, l'établissement souhaite développer et renforcer des dispositifs d'accueil et de médiation inclusifs au sein de ses refuges, afin de faire de ces lieux de véritables portes d'entrée vers la découverte, la compréhension et la préservation des patrimoines naturels et humains de la Vanoise.

Ces derniers constituent des lieux incontournables d'accueil du grand public. Au-delà d'être de simples lieux de restauration ou de couchage, ils permettent également aux visiteurs de prendre le temps de découvrir la montagne, ses richesses et les enjeux auxquels elle fait face (érosion de la biodiversité, changement climatique, fonte des glaciers...). Ils sont pensés comme des lieux de découverte et de sensibilisation, des espaces favorisant le partage et l'échange, mais également des points d'ancrage pour une expérience de la montagne inclusive et respectueuse du vivant.

En 2026, le Parc national de la Vanoise souhaite renforcer l'accessibilité dans ses refuges-portes, dont trois sont d'ores et déjà labellisés Tourisme et Handicap.

1.3 CONTENU DE LA MISSION CONFIEE AU PRESTATAIRE

Le présent cahier des charges a pour objet **la conception et de la réalisation d'un dispositif d'accueil et de sensibilisation accessible à tous, composé d'un kiosque multifonction intégrant une malle pédagogique sensorielle, intitulé « Vanoise en partage »**.

Ce prototype a vocation à se décliner ultérieurement dans d'autres refuges du Parc national de la Vanoise. Il pourra donc être modifié pour s'adapter au mieux aux espaces de différents sites.

2. CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

2.1 DÉTAIL DE LA PRESTATION

a) Le lieu d'implantation

Refuge du Bois (Champagny-en-Vanoise, Tarentaise) :

Le Refuge du Bois est ouvert presque toute l'année, été comme hiver, et facilement accessible en voiture en toute saison grâce à un parking situé à proximité immédiate.

Lieu très apprécié, il constitue une destination privilégiée aussi bien pour les visiteurs que pour les habitants du territoire. Sa fréquentation est soutenue : le refuge enregistre en moyenne 3 400 nuitées par an, dont environ 700 scolaires, ainsi qu'environ 17 000 repas servis.

Le refuge dispose d'un **espace d'accueil**, mettant à disposition des ouvrages de montagne et des brochures d'information. Il dispose également de toilettes adaptées PMR, d'un dortoir et d'une salle de restauration accessibles à tous. Ses abords immédiats permettent une immersion dans la nature sans contrainte majeure, dans un environnement apaisé offrant ainsi des conditions idéales pour pouvoir accueillir et sensibiliser les publics plus fragiles, moins habiles. Le refuge dispose également d'une salle d'animation dans laquelle les agents du Parc proposent des interventions (projections débats, rencontre avec un garde-moniteur) et d'une terrasse permettant été comme hiver d'observer la faune sauvage.

Au départ du refuge, un sentier d'interprétation labellisé « Promenade Confort » par le Département de la Savoie (2,5 km) est accessible en période estivale jusqu'au hameau de Friburge. Un peu long pour les personnes à déficience motrice, cette balade requiert la présence d'une aide.

Dans cette logique, le Parc souhaite déployer dans les espaces d'accueil de ses refuges, des dispositifs concrets permettant une appropriation simple, autonome ou accompagnée, des patrimoines naturels de la Vanoise.

b) Objectifs de la mission

La mission confiée au prestataire devra permettre de répondre aux objectifs suivants :

Renforcer l'accessibilité et la qualité d'accueil

- Faciliter l'entrée dans le refuge pour tous les publics.
- Lever les barrières physiques, sensorielles et symboliques.
- Permettre une utilisation autonome ou accompagnée du dispositif.

Favoriser la découverte du patrimoine naturel

- Proposer des outils ludiques et pédagogiques permettant la découverte de la faune de la Vanoise, de la microfaune à la grande faune.
- Valoriser une approche sensorielle (toucher, vue, ouïe, odorat).

Encourager le partage et la sensibilisation

- Faire du refuge un lieu de curiosité, d'échange et de transmission.
- Sensibiliser aux enjeux de préservation de la biodiversité et aux bons gestes en montagne.

Le kiosque **“Vanoise en partage”** est un mobilier conçu sur-mesure, évolutif, pour accueillir au mieux les publics au cœur des refuges du Parc et favoriser la mise à disposition d'outils simples de connaissance.

À la fois point d'information, espace de jeux et de curiosité, il permet à chacun d'accéder simplement à des contenus naturalistes, des activités ludiques, ... Situé à l'entrée du refuge, il s'intégrera autant que possible aux mobiliers existants. Le prestataire pourra par ailleurs réutiliser une partie des modules existant, et les rhabiller en les scénographiant pour le kiosque « Vanoise en partage ».

Conçu comme un module de découverte à part entière, le kiosque “Vanoise en partage” combine fonction pratique et vocation pédagogique. Il offre un espace de rangement intégré tout en servant de pupitre interactif dédié à la découverte de la montagne, et invite tous les publics à porter un regard curieux et respectueux sur la nature qui l'entoure, renforçant ainsi l'expérience Vanoise jusque dans les refuges. Il pourra être complété par des contenus audio ou un parcours adapté à proximité immédiate du refuge.

Une **malle pédagogique** sera incluse dans le kiosque où un espace pour son positionnement et son rangement sécurisé sera intégré. Cette malle est à concevoir par le prestataire, elle aurait pour thème la faune du Parc (de la microfaune à la grande faune) en faisant appel autant que possible aux sens du toucher, de la vue, de l'ouïe voire de l'odorat. Cette malle permettra de proposer différentes activités avec des modules adaptables en fonction du type de déficience mais sera aussi à même d'être utilisée par des groupes scolaires ou simplement des groupes accompagnés. Des modules transportables en sac à dos pourraient permettre de prolonger la découverte en parcourant les sentiers attenants. Un livret pédagogique accompagnera la malle, précisant le déroulé de chacune des activités. Le livret sera également disponible en format numérique pour être consulté par les groupes en amont de leur visite afin d'être autonomes dans l'utilisation des outils et activités proposés.

c) Prestation attendue

Le prestataire **devra concevoir, fabriquer et installer le dispositif, composés de deux éléments indissociables « kiosque + malle pédagogique »**, afin de révéler à tous les publics, dont les personnes en situation de handicap et le jeune public, la richesse des patrimoines naturel et culturel du site par une approche sensible recourant à l'émotion et à l'imagination. Ainsi, le prestataire devra :

- Proposer une solution d'aménagement s'intégrant harmonieusement, voire de façon originale, à l'intérieur des bâtiments sans les alourdir ou gêner la circulation des personnes ou des personnels travaillant dans les refuges. Le prestataire réutilisera autant que possible les mobiliers du « corner » existant. Une attention particulière sera donc portée à la conception et au design des supports afin qu'ils apportent une valeur ajoutée esthétique à l'ensemble.
- Assurer la conception graphique des supports en respectant une cohérence graphique et de ton avec les éléments de scénographie mis en place dans les refuges et dans les espaces accueil/boutique. Le PNV fournira sa charte graphique au prestataire ainsi que des photos des scénographies actuelles des lieux et Maisons de Parc (annexes). La composition graphique simple, le choix des couleurs, des contrastes, la simplicité de la typographie et la taille des corps devra correspondre aux orientations souhaitées dans le cadre de la labellisation Tourisme et Handicap.
- Assurer la rédaction des contenus du kiosque et de la malle pédagogique, comprenant notamment le livret descriptif des activités incluses dans la malle. L'écriture comprend la rédaction ainsi que toute correction telle que la reformulation, les corrections orthographiques et typographiques, jusqu'à validation par le Maître d'ouvrage. S'agissant d'une communication à destination du grand public, mais aussi de groupes d'encadrement de jeunes en séjour, il est demandé au prestataire d'adopter un ton neutre mais personnalisé, mettant en avant le partage et l'interaction, tel que « Ce livret n'est pas uniquement celui du Parc, c'est aussi le vôtre ! », « Nous avons fait le choix de tout mettre en œuvre pour vous accueillir ». Le prestataire visera à intégrer des contenus brefs et concis, respectant les principes de la méthode Facile à Lire et à Comprendre (FALC), sur la base des éléments textuels fournis par les agents du Parc. Une approche ludique et ergonomique est attendue afin de correspondre aux besoins des visiteurs.
- Veiller à ce que le kiosque "Vanoise en partage" permette la station assise ou debout du public dans de bonnes conditions, et un accès facilité pour les personnes en fauteuil avec un espace libre en-dessous et une hauteur de lecture comprise entre 80 et 130 cm, selon les normes en vigueur (cf annexe 3 page 16).
- Le prestataire évitera de recourir à des technologies numériques (écrans) et privilégiera à l'inverse des dispositifs à manipuler en ayant recours au toucher et au sensoriel (plaques pivotantes, audio, volets à soulever, disque à tourner, maquette en 3D...). Privilégier l'utilisation de matériaux robustes et dans la mesure du possible écologiques (conçus en matériaux recyclés ou naturels, à faible émission carbone), faciles à entretenir et à réparer, résistants aux manipulations - l'installation ne sera *a priori* pas démontée mais cette éventualité pourra être étudiée si pertinente et simple à mettre en œuvre.
- Tout particulièrement pour la malle pédagogique : avoir à disposition une conception polyvalente et modulable, utilisable en autonomie qui puisse permettre aux enseignants, aux acteurs du territoire comme aux agents du Parc de développer différentes animations à destination de tous les publics

pour découvrir la faune du Parc national de la Vanoise. Elle pourra si nécessaire s'appuyer sur les outils pédagogiques existants, du Parc ou extérieur. [Lien vers le kit pédagogique du PNV.](#) + [Lien vers le livret « se reconnecter à la nature avec toutes nos différences ».](#)

Public visé : familles, enfants, randonneurs et personnes en situation de handicap (visuel, mental, auditif, moteur).

Ces mobiliers étant financés par la GMF, mécène des Parcs nationaux, il conviendra de prévoir un emplacement pour le logo de ce financeur.

L'enveloppe budgétaire disponible pour la conception, la fabrication et l'installation de ce kiosque est fixée à :

→ **KIOSQUE ET MALLE « VANOISE EN PARTAGE » : 13 000€ TTC**

2.2 DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

a) Calendrier prévisionnel

Dès la notification du marché, une réunion de travail sera organisée (date prévisionnelle : le 10 août 2026).

Au démarrage de la prestation, 1 visite minimum du refuge sera obligatoirement programmée avec des agents du Parc national pour découvrir en détail le site, sa situation et son fonctionnement. En annexe du présent cahier des charges, des photos (+ plans avec cotes) sont disponibles pour proposer une solution la mieux adaptée au site.

Le prestataire devra fournir avant le 30 janvier 2027 les éléments d'avant-projet définitif qui seront soumis au maître d'ouvrage à validation (délai estimé 8 jours).

Les mobiliers devront être impérativement être installés sur site avant le 1^{er} juin 2027, avant l'ouverture du refuge pour la saison touristique de l'été 2027.

b) Documents remis par le maître d'ouvrage au prestataire retenu pour la réalisation de la prestation attendue

Le maître d'ouvrage remettra la charte graphique du Parc national.

c) Documents ou produits à remettre par le prestataire (durant la prestation ou à son issue)

Le prestataire s'engage à fournir :

- **Le kiosque « Vanoise en partage »** ; ainsi que les fichiers sources utilisés, plans de conception, liste des matériaux, etc.
- **La malle pédagogique « Vanoise en partage »** ; ainsi que la liste de matériel inclus et les coordonnées des fournisseurs des différents éléments,
- **Le livret d'activité et de présentation de la malle pédagogique** ; ainsi que les fichiers sources utilisés, et les formats .ai.
-

d) Droits

Conformément aux dispositions des articles 35.1 et 35.2, le titulaire accorde à l'acheteur, les droits nécessaires pour utiliser ou faire utiliser les résultats, en l'état ou modifiés, de façon permanente, par tout moyen et sous toutes formes, pour les besoins et finalités d'utilisation exprimés dans les documents particuliers du marché et en toute hypothèse pour les besoins d'utilisation découlant de l'objet des prestations commandées dans le cadre du marché, et à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

La présente cession de droits est consentie à l'acheteur à titre non exclusif, afin d'accorder au titulaire le droit d'exploiter les résultats conformément aux dispositions de l'article 35.3. du CCAG-PI relatif aux droits du titulaire.

Le montant de l'offre tiendra compte de cette cession de droits.

2.3 ASSURANCES - GARANTIES - OBLIGATIONS DE RESULTAT

Assurances

Les titulaires et ses sous-traitants éventuels doivent être garantis par une police destinée à couvrir leur responsabilité civile en cas de préjudices causés à des tiers, y compris le maître de l'ouvrage, à la suite de tout dommage corporel, matériel et immatériel consécutif ou non, du fait de l'opération en cours de réalisation ou après sa réception.

Par dérogation à l'article 9.2 du CCAG-PI, le prestataire retenu devra justifier qu'il est titulaire de ce contrat, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie, avant la notification du marché.

Garanties

Les prestations, objets du présent marché, sont couvertes par la garantie de parfait achèvement et la garantie de bon fonctionnement, pendant un délai de 2 ans à compter de la réception des ouvrages réalisés.

La garantie de parfait achèvement concerne les désordres apparents à la réception (désordres ayant fait l'objet de réserves à la réception) ou ceux révélés dans le délai de 2 ans à compter de la réception.

La garantie de bon fonctionnement concerne des désordres exclus de la garantie décennale.

Elle concerne les éléments d'équipements d'un ouvrage qui sont dissociables des ouvrages immobiliers, c'est-à-dire ceux qui peuvent être enlevés sans détérioration de l'ouvrage. Elle ne concerne que les désordres non apparents à la réception.

Obligations de Résultat

Le prestataire a une obligation de résultat. Il s'engage à mettre en œuvre tout moyen nécessaire à la mise en service de l'installation, à son bon fonctionnement et à sa maintenance en conformité avec la réglementation des ERP.

3. RÈGLEMENT DE CONSULTATION

3.1 MODALITÉS DE LA CONSULTATION

a) Procédure de passation

Marché de services (prestations intellectuelles) passé selon la procédure adaptée (Code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1).

Le marché sera formalisé par la passation d'un bon de commande au prestataire retenu.

Le présent cahier des charges tiendra lieu de contrat. Cependant, si le prestataire retenu souhaite procéder à la rédaction d'un contrat, il devra prendre en compte les préconisations du présent cahier des charges. En cas d'imprécision ou de contradiction entre le cahier des charges et le contrat établi par le prestataire, les dispositions du cahier des charges prévaudront.

Cahier des charges - Conception, fabrication et installation d'un « Kiosque » d'accueil et de sensibilisation en refuge

b)Variantes

Les variantes techniques sont acceptées mais une réponse de l'entreprise à l'offre de base décrite dans le présent cahier des charges est impérative.

c)Nombre et consistance des lots

Un lot unique car la prestation est un ensemble homogène qui ne peut être divisé

d)Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- Pièces particulières

- le présent cahier des charges, y compris ses annexes,
- le devis,
- le bon de commande qui sera passé au prestataire retenu.

- Pièces générales

Ces documents non fournis dans la consultation sont réputés connus par le titulaire du marché :

- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI 2021) en vigueur à la date d'établissement du présent marché,
- le Code de la Commande Publique,
- le Code du Travail.

3.2 CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

a)Date limite de réception des offres

Les offres doivent parvenir à M. le Directeur **avant le :**

3 juillet 2026 à 16h00

sous peine de ne pas pouvoir être retenues.

b)Transmission sur support papier

Aucune offre ne peut être transmise sur support papier. Seules les offres transmises par voie électronique seront analysées – cf. § suivant.

c)Transmission électronique

Seules les offres électroniques sont acceptées. Ces offres doivent nécessairement être transmises par le biais du site www.marches-publics.gouv.fr.

L'entreprise peut, si elle le souhaite, transmettre une copie de sauvegarde de son offre sur une clé USB ou sur papier pour parer à toute éventualité de dysfonctionnement.

La copie de sauvegarde est la copie de l'intégralité des données constituant l'offre. Elle doit être transmise dans les mêmes conditions de forme et de délai que l'offre principale, faute de quoi elle sera rejetée. La copie de sauvegarde ne peut être analysée que dans l'éventualité où l'entreprise peut justifier du dépôt d'une offre

Cahier des charges - Conception, fabrication et installation d'un « Kiosque » d'accueil et de sensibilisation en refuge

électronique, le cas échéant défectueuse, sur le site www.marches-publics.gouv.fr.

Si elle est ouverte à la place de l'offre principale, elle s'y substitue totalement. La copie de sauvegarde doit donc contenir tous les éléments requis et être signée comme l'offre principale.

Cette éventuelle copie de sauvegarde doit être remise sous pli cacheté contre récépissé ou envoyées par voie postale avec accusé de réception à :

Monsieur le Directeur du Parc national de la Vanoise –
135, rue du Dr Julliand – 73000 CHAMBERY

Enveloppe portant la mention :

« **COPIE DE SAUVEGARDE - Offre pour le marché de Conception, fabrication et installation d'un « Kiosque
» d'accueil et de sensibilisation en refuge - NE PAS OUVRIR** ».

d) Délai de validité des offres

Il est de 160 jours à compter de la date limite de remise des offres.

e) Présentation de l'offre

L'offre doit être entièrement rédigée en langue française.

Le candidat est informé que l'administration souhaite conclure le marché en euros.

L'offre à remettre comprend **obligatoirement** :

- **Le présent cahier des charges** signé sur la dernière page (avec date, nom du signataire et cachet de l'entreprise), ou signé électroniquement avec production d'un certificat de signature électronique,
- **Une note technique** explicitant la méthode qui sera utilisée pour répondre au cahier des charges, en se positionnant précisément sur différents livrables attendus (format, système d'implantation, manip, matériaux, contenu de la malle, livret, etc.) ;
La note sera complétée par un paragraphe précisant la démarche du prestataire pour réaliser la mission de manière éco-responsable et permettant de vérifier l'adéquation entre l'offre du prestataire et les critères établis par le Parc national de la Vanoise.
- **Le devis** complété et signé (avec date, nom du signataire et cachet de l'entreprise), ou signé électroniquement avec production d'un certificat de signature électronique, séparant notamment conception, fabrication et installation ;
- **Des références récentes** (3 maximum) (conception et/ou réalisation) permettant de justifier de sa compétence dans le domaine particulier des mobiliers d'interprétation y compris à destination des publics en situation de handicap, si possible dans un secteur d'activité proche de celui du PNV (montagne, nature, patrimoine, tourisme...) ;
- **Un planning prévisionnel** de conception, fabrication, installation.
- **En cas de sous-traitance, le(s) sous-traitant(s) doit (doivent) obligatoirement être déclaré(s).**
- **En cas de co-traitance, la nomination d'un mandataire est obligatoire.**

3.3 NÉGOCIATION DES OFFRES

Les offres pourront être négociées avant sélection du prestataire, à l'appréciation du maître d'ouvrage, avec les 2 entreprises les mieux-disantes.

Conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de recourir à la négociation avant sélection du prestataire. S'agissant cependant d'une simple faculté, les candidats sont avertis que le marché peut être attribué sur la base des offres initiales sans négociation.

En cas de négociation, celles-ci se déroulent selon les modalités suivantes :

- Les deux candidats les mieux-disants sont invités à participer à la négociation, sur des éléments qui leur seront communiqués à cette occasion et qui peuvent notamment porter sur le prix ;
- La négociation s'effectue par courriel, courrier et/ou au cours d'entretiens ;
- A l'issue de la négociation, les candidats peuvent, dans un délai identique à tous et préalablement fixé, remettre une nouvelle offre ou maintenir leur offre initiale.

3.4 JUGEMENT DES OFFRES

Les critères de choix de l'offre la mieux-disante sont, par ordre de priorité décroissant (et avec la note correspondante), les suivants :

- **Critère 1 - La pertinence technique de l'offre (0-14) :**
 - Sous-critère 1.1 : approche pédagogique et scénographique : (0-8)
 - Sous-critère 1.2 : références et expérience de l'équipe-projet sur des projets similaires (0-4).
 - Sous-critère 1.3 : méthodologie, planning prévisionnel, et éco-responsabilité – (0-2)
- **Critère 2- Le coût des prestations (0-6) sur la base du devis**

Le prestataire devra donc clairement se positionner sur ces 2 critères.

4. CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

Les clauses administratives particulières ci-dessous viennent en complément ou en substitution des dispositions du cahier des clauses administratives générales pour les marchés de prestations intellectuelles.

4.1 DURÉE DU MARCHE - DÉLAIS D'EXÉCUTION

a)Durée du marché

Le marché débutera à la notification du marché, pour une durée de 10 mois.

b)Délais d'exécution

La prestation doit être effectuée au plus tard le 1 juin 2027.

c)Pénalités

Les pénalités prévues au CCAG PI s'appliquent.

4.2 PRIX ET RÈGLEMENT DES COMPTES

a)Nature des prix

Les prix sont fermes et définitifs.

b)Base de règlement

Les factures sont établies sur la base du devis remis à l'offre.

Les prestations sont constatées et réglées selon leur état d'avancement. Elles peuvent donner droit au versement d'acomptes en application des articles R2191-20 à 22 du Code de la Commande Publique.

c)Avance

Sans objet.

d) Retenue de garantie

Conformément aux articles R 2191-32 à 35 du Code de la Commande Publique, le bon de règlement établi par l'architecte (le cas échéant) ou la situation présentée par l'entreprise fait apparaître une retenue de garantie de 5 %, ou de 3 % pour les PME, TPE et artisans appliquée au montant initial du marché et de ses éventuelles modifications, toutes taxes comprises.

Cette retenue de garantie est libérable 2 ans après la réception des prestations commandées. En l'absence de désordres constatés pendant les périodes de garantie de parfait achèvement et de garantie de bon fonctionnement, elle est versée à l'entreprise au plus tard dans le mois qui suit la fin du délai de deux ans à compter de la réception des prestations.

e)Délai de paiement

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture par le maître d'ouvrage.

Le paiement est effectué par virement administratif.

4.3 LITIGES

En cas de litige, les parties s'engagent à régler leurs conflits à l'amiable.

A défaut, le tribunal administratif dans le ressort duquel se situe le siège du Parc national de la Vanoise est seul compétent.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande via la plateforme www.marches-publics.gouv.fr.

Les réponses aux dernières questions seront publiées au plus tard le 24 juin 2026.

Attention, seules les entreprises ayant retiré le dossier en s'identifiant recevront les réponses ou modifications. Les entreprises qui téléchargent le DCE d'une manière anonyme ne recevront pas les informations.

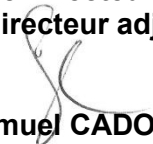
6. DEROGATIONS AUX DOCUMENTS GENERAUX

Les dérogations explicitées dans les articles désignés ci-après du CCAP et du CCTP sont apportées aux articles suivants des documents et des normes françaises homologuées ci-après :
L'article 2.3. Assurances – Garantie – Obligations de résultat déroge à l'article 9.2. du CCAG PI.

Visa du pouvoir adjudicateur,

A Chambéry, le 23 avril 2026

**P/Le Directeur,
Le directeur adjoint,**


Samuel CADO

Visa du prestataire (précédé de la mention « lu et approuvé »,

A le

(Nom du signataire et cachet)

7. ANNEXES PHOTOS

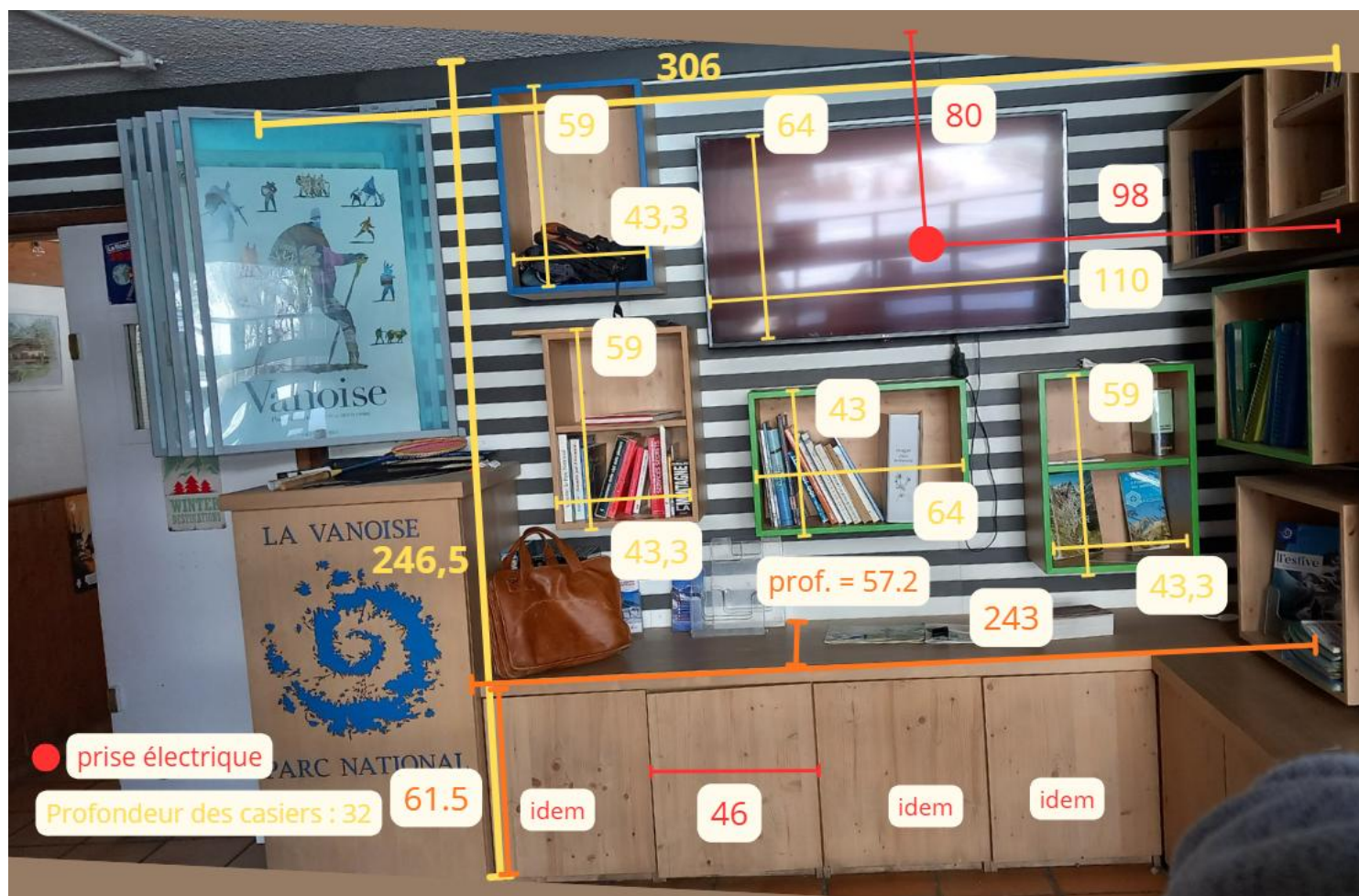
ANNEXE 1 : Refuge du Bois intérieur/extérieur



ANNEXE 2 : Corner d'accueil du refuge du Bois



ANNEXE 3 : Précisions techniques de la zone d'accueil



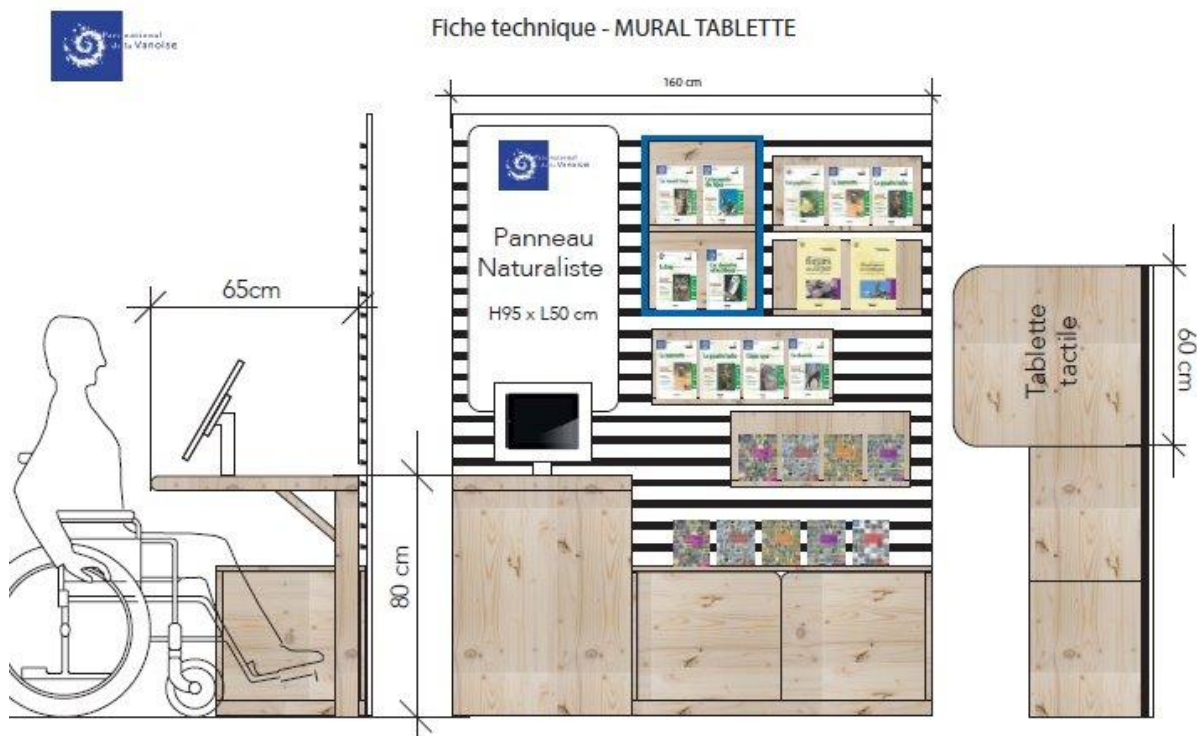
Information technique relative au cahier des charges des corners-boutiques (exemple ci-dessous du **refuge de Rosuel**) :

Paroi claire-voie :

- base en mélaminé blanc hydrofuge 19 mm d'épaisseur,
- litelage pour supporter les caissons en MDF biseauté noir 40mm x 18mm (intervalles entre liteaux : 55mm)

Meubles fermés ou niches ouvertes :

- 3 plis sapin naturel dont 6 avec chants plaqués coloré (3 Verts, 3 bleus) ;



ANNEXE 4 : Ambiances scénographiques des refuges et maison de Parc

